



**Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges**

*Communiqué
du 5 avril 2018*

Réforme Blanquer du lycée : le ministre persiste et signe Assemblées générales partout pour construire le rapport de forces

5 mars : le ministre présente ses textes sur Parcoursup et les attendus post-bac au Conseil supérieur de l'éducation. Il n'obtient aucune voix pour. 21 mars : à l'initiative des organisations de l'interfédérale nationale de l'éducation (FO, FSU, CGT, Solidaires, UNEF et SGL), le CSE demande le retrait des textes sur le baccalauréat. Le ministre maintient leur examen. Le CSE rejette majoritairement ses projets, seuls l'UNSA et le SNALC votent pour. 22 mars : 500.000 fonctionnaires, lycéens, étudiants, cheminots... en grève et en manifestations. Le gouvernement n'entend rien céder. 12 avril : le ministre persiste et signe, il présentera ses arrêtés relatifs à l'organisation des enseignements au lycée.

Des milliers de postes sont menacés

Le ministre entend déclinier au lycée la recette de la réforme de Najat Vallaud-Belkacem qui avait soustrait des milliers d'heures d'enseignement disciplinaire au collège. Les projets d'arrêtés prévoient de ramener à 26 les heures de cours hebdomadaires en Seconde, 28 heures en Première, 27h30 en Terminale (hors enseignements optionnels). Ce sont des milliers de postes d'enseignants qui sont sur la sellette. Le SNFOLC n'accepte pas. La réforme Blanquer se présente comme la contribution de l'Education nationale à l'objectif présidentiel de suppression de 120.000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

Les disciplines sont marginalisées

En première et terminale, le ministre introduit des spécialités. Les spécialités ne sont pas nécessairement des disciplines, mais des enseignements. Par exemple, « *Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques* », « *Humanités, littérature et philosophie* ». Aujourd'hui un poste correspond à une discipline, qui correspond elle-même à un concours de recrutement et des grilles horaires nationales. Le lycée Blanquer, c'est le lycée de la cuisine interne – toutes les disciplines, tous les enseignements sont mis en concurrence. Qui du professeur de lettres, d'histoire-géographie, de philosophie... se partagera les 4 heures en Première, et les 6 heures en Terminale d'une même spécialité ?

Le libre choix du lycéen, qui doit opter pour trois spécialités – parmi celles existantes dans le lycée – en Première, puis deux en Terminale, ne donne aucune garantie à l'enseignant de pouvoir conserver ses heures d'une année sur l'autre. Après le titulaire sur poste fixe, le « professeur itinérant » ?

L'autonomie des lycées est renforcée

Il revient aux recteurs de fixer « *la carte de ces enseignements en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire* ». A l'instar de la carte des formations technologiques, de la carte académique des langues, il y aurait ainsi une carte académique des enseignements de spécialités. Un lycée A pourrait ainsi avoir un profil scientifique, un lycée B un profil plus littéraire, voire tout cela à la fois... Et à la clef : une concurrence accrue entre les établissements, entre les personnels. Le lycéen pourrait suivre un enseignement dans un autre lycée, traduction : des emplois du temps intenable, pour les lycéens comme pour les personnels.

54 heures annuelles pour l'orientation, alors que le gouvernement veut fermer tous les CIO

L'accompagnement pédagogique est maintenu, mais aucun horaire national ne lui est attribué. Actuellement les élèves bénéficient de 2 heures hebdomadaires d'AP. Il comprendrait toutefois 54 heures annuelles d'éducation au choix d'orientation. Soit un horaire équivalent à l'enseignement de disciplines telles que les SES et les SVT ! L'orientation incombe à tous : les enseignants, les professeurs documentalistes, les psychologues de l'éducation nationale, et même... des « *personnes et organismes invités par l'établissement ou mandatés par le Conseil régional* ». Cela est à mettre en lien avec la fermeture annoncée de tous les CIO et le transfert de tous les personnels des DRONISEP aux Régions. Cela est à mettre en lien également avec la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université (loi Vidal), la liquidation du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.

FO votera contre les projets du ministre au CSE du 12 avril. Le SNFOLC appelle tous les personnels à se saisir de la position unitaire des organisations de l'interfédérale nationale de l'éducation qui se prononcent pour le retrait de la réforme du baccalauréat et du lycée, l'abrogation de la loi Vidal/ORE.

Il appelle tous les personnels à se réunir avec leurs organisations syndicales pour prendre position et envisager les suites à donner à la journée de grève et manifestations du 22 mars aux côtés de l'ensemble des fonctionnaires, des cheminots, des étudiants... Le gouvernement ne veut rien céder, il entend passer en force dans l'Education nationale, la Fonction publique, et dans tous les secteurs. Seule la grève peut bloquer les plans de régression sociale.



▲ Pour connaître les coordonnées du SNFOLC de votre département.

SNFOLC
Siège national

6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

www.fo-snfolc.fr